



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Abraham et l'héritage spirituel

Avant de mourir, Abraham Avinou rédigea son testament : « Abraham donna tous ses biens à Itshak. Il offrit des cadeaux aux fils de ses concubines [Yichmaël et les six fils de Kétoura] ; et, tandis qu'il vivait encore, il les envoya loin de son fils Itshak, du côté de l'Orient, dans le pays d'Orient[1] ». Ce qu'Hachem lui avait attribué - le pays d'Erets Israël, ainsi que la bénédiction des nations à travers lui - il le transmit exclusivement à son fils Itshak. Après la mort d'Abraham, Hachem confirma immédiatement à Itshak la validité de ce testament : « L'Éter-nel lui apparut et dit : Ne descends pas en Égypte ; demeure dans le pays que Je te dirai. Séjournes dans ce pays-ci : Je serai avec toi et Je te bénirai, car Je donnerai toutes ces contrées à toi et à ta descendance. Je tiendrai le serment que J'ai fait à Abraham, ton père. Je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel ; Je donnerai à ta postérité toutes ces contrées, et toutes les nations de la terre seront bénies par ta descendance, parce qu'Abraham a obéi à Ma voix et qu'il a observé Mes ordres, Mes mitsvot, Mes 'houkim et Mes torot[2]. » Quant aux « cadeaux » qu'Abraham offrit à ses autres fils, de quoi s'agissait-il ? Nos Sages expliquent : « Il leur transmit la connaissance d'un Nom impur »[3], c'est-à-dire des pratiques de magie et d'incantations démoniaques[4]. Mais pourquoi Abraham leur donna-t-il ce type de savoir ?

La Torah évoque plusieurs fratries où la préférence pour le cadet provoqua jalousie et tensions. La première se termina dans le sang : « Adam connut Hava, sa femme ; elle conçut et enfanta Caïn. Elle enfanta encore son frère Hével... Caïn fit à l'Éter-nel une offrande des fruits [de qualité médiocre] de la terre, et Hével, de son côté, en fit une des premiers-nés de son troupeau et de leur grasse - les meilleurs. L'Éter-nel porta un regard favorable sur Hével et sur son offrande [le feu céleste dévora son sacrifice], mais Il ne porta pas un regard favorable sur Caïn et sur son offrande. Caïn fut très irrité et son visage fut abattu... Caïn parla à son frère Hével, et comme ils étaient dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Hével et le tua[5]. » De même, l'aîné d'Abraham était Yichmaël, et son cadet, Itshak. Hachem fit savoir à Abraham que, bien qu'il bénisse Yichmaël, Son alliance serait exclusivement scellée avec Itshak : « Certainement Sarah, ta femme, t'enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom d'Itshak. J'établirai Mon alliance avec lui comme une alliance perpétuelle pour sa postérité après lui. En ce qui concerne Yichmaël, Je t'ai exaucé : voici, Je le bénirai, Je le rendrai fécond et Je le multiplierai à l'infini ; il engendrera douze princes, et Je ferai de lui une grande nation. Mais Mon alliance, c'est avec Itshak que Je l'établirai[6] » Cela

suscita la jalousie de Yichmaël, et il envisagea de tuer Itshak, et Hachem exigea d'Abraham qu'il l'éloigne immédiatement : « Sarah vit le fils qu'Hagar, l'Égyptienne, avait enfanté à Abraham, metsahék - mettant en danger Itshak... Dieu dit à Abraham : Accorde à Sarah tout ce qu'elle te demandera, car c'est d'Itshak que naîtra une postérité qui te sera propre... Abraham prit du pain et une outre d'eau, qu'il donna à Hagar, la plaça sur son épaule, lui remit aussi l'enfant et la renvoya[7] ».

Selon la maxime : « Les histoires des Patriarches sont un signe pour leurs descendants »[8], comme Itshak fut le saint et le prophète, ce sont en principe exclusivement ses descendants qui furent choisis pour recevoir la prophétie. C'est parmi eux que se trouvent ceux qui prédisent l'avenir avec exactitude et accomplissent les miracles. Ces faveurs pourraient susciter la jalousie des descendants des concubines, avec des conséquences dramatiques. Pour prévenir ces calamités, Abraham leur offrit des cadeaux, des « substituts » de la prophétie : des connaissances occultes et magiques, comme font les marabouts et autres chamanes. Elles leur permettraient de produire quelques menus phénomènes surnaturels et, grâce à des incantations, d'obtenir une forme inférieure de divination. Ainsi, leur jalousie serait apaisée - comme dans cette anecdote : Un père acheta une limousine flambante neuve. Jaloux, son fils de sept ans exigea la même. Frustré, il commença à abîmer la voiture du père. Celui-ci lui offrit alors une réplique miniature - une voiture Majorette - et l'enfant se calma...

Depuis la destruction du Temple et l'exil, les Juifs n'ont plus accès à la prophétie. Mais les descendants des concubines constataient la supériorité de leurs cousins : ils avaient reçu une si belle et véritable Torah et une promesse éternelle. Ils concurent alors - il y a quatorze siècles - un substitut : ils copièrent la Torah des Juifs et s'approprièrent ses promesses. Mais les prophètes ont annoncé qu'un temps viendrait où Hachem réunirait Son peuple en Erets Israël, rebâtirait le Troisième Temple et rendrait à Israël la prophétie.

Au XXe siècle, voyant le retour du peuple juif sur la terre de ses ancêtres, les descendants des concubines, conscients de ces prophéties, redoutèrent que le temps promis fût venu. L'humanité pourra alors distinguer la « belle limousine » de la voiture « Majorette » ... Ils s'emploient donc à empêcher la réalisation de ces promesses - d'où les événements dramatiques que nous vivons aujourd'hui ! Mais l'issue est inévitable, comme le prophète l'a annoncé : « Toute arme forgée contre toi sera sans effet, et toute langue qui s'élèvera en justice contre toi, tu la condamneras. Tel est l'héritage des serviteurs de l'Éter-nel, tel est le salut qui leur viendra de Moi, dit l'Éter-nel[9] »

[1] Béréchit 25, 5-6.

[2] Béréchit 26, 2-5.

[3] Sanhedrin 91a.

[4] Rachi.

[5] Béréchit 4, 1-9.

[6] Béréchit 17, 19-21.

[7] Béréchit 21, 9-14.

[8] Béréchit Rabba 48,7.

[9] Yéchayahu 54,17.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (23,1) : « Vayihyou hayé Sarah ». À quel enseignement fait allusion le terme « vayihyou » faisant référence aux années de la vie de Sarah Iménou ?

2) Que nous apprend chaque découpage (en un certain nombre d'années) que la Torah fait des années de vie de Sarah : « 100 ans, et 20 ans, et 7 ans » (23,1) ?

3) Qui, à part Adam et 'Hava, les Avot et leurs épouses (excepté Ra'hel Iménou), reposent dans la grotte de Makhpéla ?

4) Que vient nous enseigner la Torah à travers le fait que Eliezer soit parti avec dix chameaux pour chercher une épouse pour Yits'hak ?

5) Il est écrit à propos de Rivka voyant pour la première fois Yits'hak (24,65) : « Vatomer el haéved : "Mi haich halazé ?! ... vatika'h hatssaif vatitkasse. » . Quel Minhag bien connu est tiré de certains termes de ce verset précité ?

6) Il est écrit (25,10), au sujet de l'enterrement d'Avraham : « Hassadé acher kana Avraham meête béné 'Hète, chama koubar Avraham vé Sarah ichto. ». Pour quelle raison, ce verset parle-t-il de Sarah, qui fut enterrée bien avant Avraham dans la grotte de Makhpéla ? De plus, pourquoi la Torah mentionne-t-elle d'abord l'enterrement d'Avraham avant celui de Sarah, alors que cette dernière mourut et fut donc enterrée avant son mari ? (Le verset aurait aussi dû dire : « Chama nikbérou Avraham vé Sarah », et non : « Chama koubar... » ?)



Résumé de la Paracha

- La Torah nous annonce le décès de Sarah à 127 ans. Avraham achète le terrain de Makhpéla.
- Avraham, prenant de l'âge, envoie Eliézer chercher une fille de sa famille pour Its'hak.
- Eliézer prie et rencontre immédiatement Rivka qui le sert à boire du puits, ainsi qu'à ses chameaux et lui prouve que sa prière fut bien exaucée.
- Eliézer offre à Rivka des bijoux et elle l'invite chez lui. Lavan fait la connaissance d'Eliézer, et l'invitant à entrer.
- Eliézer est invité à table et raconte son histoire pendant

de longs psoukim, permettant même à Rabbi A'ha d'avancer : "Les récits des serviteurs des Avot sont plus "beaux" que la Torah des enfants (des Avot)".

- Après le récit, Bétouel (père de Rivka) prononçant hypocritement ses derniers mots dit : "cette histoire vient d'Hachem".
- Eliézer, Rivka et sa nourrice prennent la route. Rivka voit Its'hak au loin, tombe volontairement du chameau par pudeur (Rachbam) et se couvre d'un voile.
- Avraham se marie avec Kétoura et a 6 enfants. Avraham donne toutefois, tout ce qu'il possède à Its'hak. Avraham meurt et est enterré par ses fils à Makhpéla

Shalsheletnews.com

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 05	17 : 19
Paris	16 : 53	18 : 01
Marseille	16 : 57	18 : 00
Lyon	16 : 52	17 : 58
Strasbourg	16 : 32	17 : 40



A partir de quand peut-on commencer à prier Minha ?

- Selon le Roch (Techouva 4,9) on peut démarrer Minha à partir d'une demi-heure après 'Hatsot (moment où l'on pouvait apporter théoriquement le Korban Tamid de l'après-midi). [Cela est aussi l'avis du Rif (Tchouva 320) ; Ritba qui apporte une preuve de Yoma 28b où on rapporte qu'Avraham a prié Minha à Hatsot. Voir toutefois le Zekhor Leavraham pense que cela n'est pas une preuve étant donné qu'à l'époque il n'y avait pas le Beth Hamikdash et que l'instauration de Minha Ketana ne s'est faite qu'ultérieurement]. C'est ce que l'on appelle Min'ha Guedola (le terme Guedola fait référence au fait que l'on a plus de temps pour prier ce Min'ha que Min'ha Ketana).

- Selon le Rambam (Tefila 3,2), il faudra attendre a priori le moment réel où l'on était Makriv le Korban Tamid ainsi qu'il en ressort du sens simple du Talmud Berakhote 26b et ainsi il en ressort du Yerouchalmi Berakhot 4,1 (Voir Maadané Yom Tov ot 400) C'est-à-dire qu'on ne pourra pas démarrer Minha avant la 9^{ème} heure et demie depuis le lever du soleil (soit 2h30 Zmaniyot avant le coucher du soleil) si ce n'est en cas de force majeure. C'est ce qu'on appelle Min'ha Ketana.

En pratique le Ch. Aroukh (233,1) retient l'opinion du Rambam. Et ainsi est la coutume des Séfaradim d'attendre le Zman de Min'ha Ketana pour démarrer Min'ha [Caf Ha'hayime 233,3 au nom du Radbaz 2,676/Birké Yossef 233,4 ; Chalmé Tsibour; Ben Ich Haï Vayakhel ot 3] et plus particulièrement ceux issus des communautés d'Afrique du Nord [Ateret Avote 10,1; Berit Kehouna; Alé Hadass 5,1; Ich Matsliah 1 Siman 15,6/Mekor Neeman 2,293 (que cela est valable même pour Min'ha de Chabbat)].

Selon certains décisionnaires, il faudra même privilégier Min'ha Ketana seul plutôt que Min'ha Guedola avec Minyan. En effet, il est préférable de prier dans le Zman Lekhathila plutôt que de prier avec

Minyan dans un Zman Bediavad [Choel Venichal 3,100; Or Létsion 15,2 et ainsi il en ressort du Mayim Hayim 2,113 (Rav Y.Messas)]. Toutefois, la plupart des décisionnaires sont d'avis qu'on privilégiera Min'ha Beminyan étant donné qu'il y a lieu d'associer l'avis des Richonim qui pensent qu'on peut prier Min'ha Guedola a priori [Ich Matsliah Siman 15; Ye'havé Daat 4,19/Tefila Lemoché 7,18].

Aussi, dans le cas où le fait de faire Min'ha Ketana engendrera un Bitoul Torah on pourra prier Min'ha Guedola [Or Létsion 15,2; Halikhot Olam 1 p.253. Bien que ces décisionnaires écrivent qu'on pourra être Mekel Lekhathila de faire Minha Guedola pour éviter de manger avant Minha (séouda avec du pain, voir Ch.Aroukh 232), il semble que cela n'est pas forcément la meilleure option étant donné que la coutume même chez les Séfaradim est de tolérer de manger proche du Zman de Min'ha à l'instar de la plupart des Richonim (si ce n'est pour une grande séouda comme un repas de mariage) [Petah Hadevir 232,10; Caf Hahayim ot 34 ; Ben Ich Haï 1 Vayakhel ot 13. Voir aussi ot 3 où il est Mekel pour Chabbat si c'est dans le but que le Kahal écoute la Dracha].

Malgré tout, la coutume la plus répandue dans les communautés Ashkénaze est se montrer plus souple en tolérant de prier Minha Guedola Lekhathila [Voir Pisské Tchouvot 233,2].

Il est à noter que certaines communautés Achkénaze privilégient Min'ha Ketana que ce soit en partageant l'opinion du Gra qui acquiesce à l'opinion du Ch.Aroukh de prier Min'ha Guedola qu'en cas de force majeure [Chnot Eliahou Berakhot 4,1;(Voir aussi Halahot Hagra Oumanhigav ot 114) à l'encontre du Chaar Hatsiyoun 233,3] ou que ce soit en suivant par le Arizal qui est d'avis qu'il faut prier Min'ha proche du coucher du soleil [Voir Caf Ha'hayim 232,7/ Divré Yatsiv 1,98 (et que cela est valable même pour Minha de Chabbat); voir aussi le Michna Beroura Ich Matsliah 233,1 à la fin p.106 qui repousse la preuve du Yehave Daat 4,19 au nom du Zohar].



1) On peut constater que ce terme hébraïque (vayihyou) peut se lire aussi bien "biméyouchar" (à l'endroit) que "lémafréâ" (à rebours). Remez Ladavar: Sarah accepta toujours avec une parfaite confiance (bita'hone gamour) en D., tout ce qu'elle traversa durant les années de sa vie (y compris les événements "malheureux" et douloureux "qui n'allaient pas dans le sens de ses désirs et de sa volonté", autrement dit : "lémafréâ miretssona") Sources : 'Hida, Sefer "Pénei David".

2) Sarah avait à 100 ans, ce qu'une jeune femme de 20 ans possède : De l'enthousiasme, du zèle, de la fougue, et toute la fraîcheur de la jeunesse. D'autre part, elle avait, à 20 ans, ce qu'une femme de 100 ans peut détenir: Du "yishouv hadaâte", une grande maturité et lucidité, une profonde sagesse de vie, du recul, ainsi qu'une froideur ou distance vis-à-vis des "taavote" (désirs matériels) de ce monde-ci. De plus, Sarah était à 20 ans, comme une petite fille de 7 ans, quant au regard et à l'attitude qu'elle avait concernant son apparence physique (son extrême beauté). En effet, tout comme une fillette de 7 ans ne cherche pas à mettre en avant sa beauté (dont elle n'a d'ailleurs pas pleinement conscience), ainsi en était-il de même pour Sarah à l'âge de 20 ans. Sources : Sefer "Od Yossef 'Hai", drouchim, du Ben Ich 'Hai Hakadoch, Rav Yossef Haim de Bagdad

3) Moché et Tzipora ! En effet, une galerie souterraine, creusée par les anges depuis les tombes de Moché et de Tzipora, permit d'acheminer les corps de ces derniers jusqu'à la grotte de Makhpéla ! Remez Ladavar: Il est écrit (24,18) : « Véa'haré khène, kavar Avraham ète Sarah ichto, el méarate sédé hamakhpéla ». Les "raché tévoté" des mots «méarate sédé hamakhpéla» forment le nom : Moché.

De plus, il est écrit (19,31) : «Chama kavrou ète Avraham véète Sarah ichto». Le mot « chama » est

l'anagramme de « Moché ». D'autre part, les "sofé tévoté" des mots «méarate sédé hamakhpéla» ont pour guématria 410, comme celle de la phrase : « Zo hi Tzipora ! ». Et les lettres du milieu de ces trois mots précités, ont pour guématria 444, valeur numérique correspondant à la phrase suivante : « Déal yédé hamalakhei elyone baou lah ! ». Sources : Sifri, Dévarim, vézote habérakha, Rémez 357, Yalkoute Réouvénit au nom du Sefer hatmouna, 'Hida, Sefer 'Homate Anakh", ote 7, et le Sefer "mizimerate haarets")

4) Eliezer prit dix chameaux. Sur chacun de ces chameaux, chevauchait un homme, s'étant converti à la foi en un D. unique. C'est ainsi que ce fidèle serviteur d'Avraham se constitua un miniane d'homme, afin de pouvoir accomplir la "Birkate érousine". (bénédiction nécessitant la présence d'au moins dix hommes) au moment où il donnerait à Rivka les bijoux (ayant la valeur monétaire des kidouchine), qu'Avraham lui avait transmis (et que Yits'hak avait acquis). Sources : 'Hizkouni, Rabbeinou 'Hayim Paltiel.

5) On tire de l'expression « Vatik'h hatssaif vatitkasse » (Rivka prit son voile en voyant Yits'hak, et se couvrit avec par tsnioute) le Minhag (existant principalement chez les Séfaradim) de placer (de recouvrir d'un Talite sur la tête du 'hatan et de la kala, lors de la 'houpa). Source: Sefer hakouchiote, ote 263.

6) Toute personne ayant fait le kavod d'assister à la lévaya de Sarah, eut le mérite de vivre jusqu'au jour de l'enterrement d'Avraham, auquel elles participèrent également (soit 38 années de vie supplémentaires). Ainsi, aux yeux de ces gens, assistant également à la lévaya d'Avraham Avinou, il semblait "kavyakhol" pour eux, qu'Avraham et Sarah avaient été enterrés le même jour ensemble (d'où l'emploi du singulier : « koubar Avraham vé Sarah »). Source : Midrach Rabba, Paracha 60, Siman 3.



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, Avraham s'enquiert de l'acquisition d'un caveau pour pouvoir y enterrer sa femme Sarah. Avraham jeta son dévolu sur la Méarat Hamakhpéla, située à Hevron. Lorsque Avraham chercha à l'acquérir, les Bnei Heth et Efron, propriétaire du lieu, lui proposèrent de le lui offrir, chose qu'il refusa jusqu'à finir par payer un prix exorbitant. Pour quelle raison Avraham mit-il un tel point d'honneur à acheter la grotte de Makhpéla ?

Afin d'apporter un élément de réponse, il est intéressant de nous pencher sur ce que représente la Mearat Hamakhpéla. Nos Sages expliquent que le terme Makhpéla (מַכְּפֵּלָה) désigne la dimension double (כפול) de la grotte (que ce soit du fait que la grotte comporte deux étages ou encore qu'elle y abrite des couples). De plus, cette grotte se situe à Hevron (חברון), dont le nom renvoie à la connexion, hibour (חיבור). Nous pouvons donc en déduire que ce lieu a pour vocation de relier ce qui comporte une double dimension.

C'est ainsi que nos Sages nous révèlent que la Mearat Hamakhpéla est la porte reliant notre monde au Gan Eden (terrestre), unifiant ainsi les deux dimensions. De même, lorsque Avraham se présente aux Bnei Heth, il leur dit : « Je suis un étranger résident », et eux renchérissent : « Tu es un prince de Dieu au milieu de nous », mettant en exergue également la double dimension d'Avraham, incarnant la connexion entre la spiritualité de l'homme de Dieu et sa résidence dans le monde matériel. Or, cette connexion symbiotique entre le monde d'en haut et celui d'en bas, étant l'objectif de la création du monde, il est évident que celle-ci ne peut être offerte mais doit être acquise par un investissement et une implication personnelle, qui permettrait de faire cohabiter en nous ces deux antagonismes. Pour cela, lorsque Avraham rechercha un caveau pour entreposer le corps de sa femme Sarah, femme ayant fait pleinement cohabiter la sainteté divine dans un monde matériel, il trouva pour cela le lieu parfait qui établit cette connexion. Dès lors, il fut évident pour Avraham que cette connexion ne pouvait être le fruit d'un cadeau, mais que cela nécessitait une acquisition découlant d'un investissement personnel.



Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chemouel, Un surnommé Goliath se présente pendant 40 jours matin et soir devant le camp des b'né Israël. Il insulte et maudit le peuple juif et demande à défier un homme...

David revient au palais royal, là où il joue un rôle majeur depuis peu, jouer de la harpe devant le roi Chaoul, lorsqu'il est attaqué par « un esprit de folie ». Ainsi, la musique l'apaise et il ressent de nouveau qu'il est accompagné par Hachem. Il passe d'abord par le champ de bataille, où il doit retrouver ses frères au front, afin de s'assurer que tout se passe bien pour eux. Alors qu'il discute avec ses frères, le fameux géant arrive comme à son habitude pour effrayer le peuple et les démoraliser. A son arrivée, une grande partie de l'armée s'est déjà enfuie, il insulte le peuple, les ridiculise, mais cette fois-ci, l'issue sera différente.

Présent sur les lieux, David ne comprend pas, pire, il est "révolté" ! Il entend un homme près de lui, dire : « avez-vous vu cet homme ? Celui qui le défiera et en sortira vainqueur, le roi l'enrichira, lui donnera sa fille en mariage et sa famille sera exonérée d'impôts ». David est consterné d'entendre cela.

Eliav, le frère aîné de David, ne supporte pas voir son frère jouer les héros, s'énerve et lui dit : « Je connais ton cœur, tu es mauvais, tu as laissé le troupeau pour venir voir la guerre » ! C'est cette mida de colère qui lui a été reprochée, lorsque Chemouel est venu nommer le futur roi dans la maison d'Ichaï.

Chaoul entend que David s'intéresse à un combat contre Goliath, mais le roi reste perplexe : « tu es jeune, alors que lui est un guerrier depuis son plus jeune âge ».

Ce à quoi David répond : « j'étais berger et il arrivait qu'un lion vienne s'emparer d'un mouton de mon troupeau, je le poursuivais et le tuais. Ce pélichti sera comme les lions que j'ai tués, car il a insulté les troupes du D. vivant. Hachem Qui m'a sauvé de ces bêtes sauvages, me sauvera devant ce pélichti ».

Chaoul offre à David son armure, qui lui va sur mesure. Sachant que Chaoul mesurait une tête de plus que tout le peuple, Chaoul sent que la royauté est en train de lui échapper et qu'il a devant lui le futur roi d'Israël. David va alors dire avec beaucoup de finesse « je n'arrive pas à marcher avec toute cette armure » ! (Midrach Chemouel 21).

David s'avance donc vers Goliath, sans armure. Il prend son bâton dans sa main, celui-là même qui appartenait à Yaacov (« avec ce bâton, j'ai traversé le Yarden »), à Yéhoua (« ton bâton que tu as dans ta main »), à Moché (« et ce bâton, prend le dans ta main »), à Aharon (« Aharon jeta son bâton »). Puis, il passa de main en main de David jusqu'au dernier roi, lors de la destruction du Temple, il sera également utilisé par le Machia'h, qui s'en servira pour soumettre les nations (Yalkout Chimoni).

A suivre...



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massekhet CHEKALIM

4^{ème} massekhet du seder, et dernière de ce qu'on appelle 'Mo'ed alef' (Mo'ed partie 1), la massekhet Chekalim ne traite pas à proprement parler d'une fête.

Le sujet principal des premiers perakim de la massékhet (chap. 1-4) est la mitsva de Ma'hatsit hachékel.

A priori, c'est une mitsva liée au temps (mitsvat 'assé chéazeman guerama) [Kiryat Sefer], car on doit la faire entre le 1^{er} Adar et le 1^{er} Nissan. Car les korbanot du 1^{er} Nissan doivent provenir des nouveaux Chekalim [Bartenoura 1, 1].

Cela explique que le tana place cette massekhet ici, dans le seder Mo'ed, car le Ma'hatsit Hachékel fait partie des 'moments importants' de l'année.

Cette mitsva n'est applicable que lorsque le Beth Hamikdash est debout, à Yérouchalaïm.

Chaque ben Israel [chap 1], âgé d'au moins 13 ans [1, 5 Minhag Hinoukh 105, 3], est

tenu d'offrir un demi-chékel d'argent au Beth Hamikdash. Grâce à l'argent collecté, on achetait le korban Tamid, Moussaf, et tous les korbanot tsibour (sacrifices publics) ainsi que leurs libations, le bois du Mizbea'h, les Lé'hem hapanim, la vache rousse, le bouc émissaire etc... [chap 4]

Le principe de la mitsva est que tous les b'né Israel puissent participer à part égale aux offrandes du Beth Hamikdash et aient une part égale dans la mitsva [Hinoukh].

La fin de la massekhet parle des préposés à l'intendance du Beth Hamikdash [chap 5], de certains doutes concernant les Chekalim ou autres [chap 7-8], et d'autres sujets liés au Beth Hamikdash.

La massékhet, qui compte 52 michnayot et une Tossefta, est la seule du seder Mo'ed à ne pas avoir de Talmud Bavli, mais les éditeurs ont imprimé le Yérouchalmi de Chekalim dans le Bavli également [ed. Vilna 21 dapim].



Réponses

N°456 Vayera

Enigmes

1) Quelles sont les marchandises qu'il vaut mieux acheter à un non-juif plutôt qu'à un juif ? Une terre en Erets Israël, des Tefilin et des Mezouzot, car il faut les sauver de leurs mains.

2) Je peux contenir des milliards sans être riche, on me parle et j'écoute sans entendre, si tu me plantes, je ne pousse pas. Qui suis-je ? Un ordinateur peut "contenir des milliards" = milliards d'octets, "on me parle et j'écoute" = commandes/assistants vocaux, et "planter" est le double sens amusant — planter = faire crasher, pas faire pousser.

Rébus : Quai / Dort / Là-haut / Mer / Mêlée / 'n / Haie / Lame

Abonnement postal

Il est possible de recevoir chaque semaine votre feuillet par courrier.

La participation aux frais d'envoi est de 65€/an.



Shalshelet.news@gmail.com



Une lettre – Un mot

Nourriture de chameau א _____

Elle a puisé ב _____

Comment Eliezer est appelé dans la paracha ד _____

S'est recouverte ו _____

Petit-fils d'Avraham ז _____

Ton chemin ט _____

Partie du corps י _____

Son envoyé יא _____

J'ai débarrassé יב _____

Elle désire יג _____

Trouveriez-vous les mots de la paracha avec ces définitions ?

Nom d'un peuple _____ נ

La sortie _____ צ

Prénom _____ נ

Abandonner conjugué _____ פ

Prénom _____ ק



Enigmes

1) Donnez une Brakha qui ne peut être faite que par une femme.

2) Je voyage sans jamais bouger, je traverse les murs sans les toucher, je porte des secrets, parfois des mensonges. Et je disparaîs souvent avant d'être attrapée. Qui suis-je ?

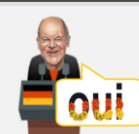


Echecs

Les blancs font mat en 2 coups



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

« **La vie de Sarah fut de 100 ans, 20 ans et 7 ans, les années de la vie de Sarah** ». (23,1)

Rachi explique que la répétition en fin de passouk vient nous apprendre que ses années de vie furent "égales de bontés". Celui qui n'aurait pas lu le début de l'histoire penserait que Sarah a eu une vie homogène et paisible. Ce n'est évidemment pas le cas. Son existence n'aura pas été un long fleuve tranquille.

Ce qu'on appelle les épreuves d'Avraham, sont pour la plupart des épreuves que Sarah a partagées. Certaines l'ont même touchée encore plus personnellement que Avraham, notamment lorsqu'elle fut capturée chez Paro et Avimelekh. L'attente interminable d'un enfant occupe également une grande partie de sa vie. Le renvoi de Hagar aussi sera une épreuve tant sa vie était consacrée à l'hospitalité. Comment cette existence si mouvementée, peut-elle être qualifiée d'"égale de bonté" ?

Croire que les tsadikim ne ressentiraient pas les difficultés est une erreur. Sarah n'est-elle pas morte en apprenant la Akéda !? Croire que nos ancêtres étaient insensibles aux difficultés, nous empêche d'espérer nous identifier à eux.

En réalité, Sarah avait un objectif dans sa vie, elle aspirait chaque jour à diffuser le nom d'Hachem dans le monde en rapprochant de la Chekhina les femmes

qui faisaient Avoda zara. Chacun de ses souffles était consacré à cet objectif. Ainsi, tout ce qu'elle a traversé était certes difficiles mais jamais déstabilisant. Son rôle donnait à chacune de ses journées un parfum d'éternité malgré tout ce qu'elle avait dû affronter. Ses années furent donc effectivement "égales de bontés" tant elle avait su remplir chaque jour de sa vie. Concernant Avraham, le verset dit également : "qu'il vient avec ses jours"(24,1). Chacun des jours de sa vie était chargé de sens et pouvait témoigner de son utilité.

Lorsque Papous ben Yéhouda demanda à Rabbi Akiva comment il était possible de continuer à étudier malgré les décrets l'interdisant, Rabbi Akiva lui répondit avec une parabole.

Un renard, voyant les poissons s'agiter dans l'eau, s'arrêta pour leur en demander la raison. Ces derniers expliquèrent que les filets placés un peu partout les obligeaient à rester sur leur garde. Il leur proposa alors de le rejoindre sur la terre ferme pour échapper à ces dangers. Ce à quoi les poissons répondirent unanimes : "si dans notre environnement le risque est grand, en dehors de celui-ci, notre survie serait certainement compromise."

Ainsi, dit Rabbi Akiva, malgré les décrets, une vie sans Torah n'aurait aucun sens car dénuée de son but premier.

(Yalkout Yossif Leka'h)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« **Étranger et habitant je suis avec vous...** » (23/4)

Rachi écrit : « ...Le Midrash explique : Si vous acceptez de me vendre (Méarat Hamakhpéla), je me considérerai comme un étranger (et je vous la paierai), sinon je serai un habitant et je la prendrai selon le din car Hakadosh Baroukh Hou m'a dit : "À ta descendance Je donnerai ce pays". »

Le Mizra'hi pose la question : Dans la paracha Lekh Lekha, lorsque les bergers d'Avraham reprochaient aux bergers de Lot de faire paître leurs bêtes dans les champs d'autrui, Rachi écrit : « Les bergers de Lot répondaient : "Le pays a été donné à Avraham qui n'a pas d'héritier, c'est donc Lot qui héritera de lui, ce n'est donc pas du vol !" D'où la précision du passouk : "Et le Kenaani et le Perizi habitaient alors dans le pays" et donc le pays n'appartenait pas encore à Avraham. »

Dans notre paracha, Rachi dit que le pays appartient déjà à Avraham alors que dans la paracha Lekh Lekha, Rachi dit que le pays n'appartient pas encore à Avraham !?

Le Mizra'hi répond : Du fait que Hachem dit : « À ta descendance Je donnerai ce pays », c'est uniquement après la naissance de Its'hak qu'Avraham prend possession du pays mais avant qu'Its'hak ne naisse, dans paracha Lekh Lekha, effectivement le pays n'appartient pas encore à Avraham.

On pourrait proposer la réponse suivante :

Commençons par ramener ce que disent nos 'Hakhamim à ce sujet : La Guémara Baba Batra 100 écrit :

Concernant l'acquisition d'un terrain, celui qui marche dans la longueur et la largeur du terrain acquiert le terrain selon Rabbi Eliezer car Hachem dit à Avraham : « Lève-toi et marche dans Erets Israël dans la longueur et la largeur car à toi Je la donne » (13/17) Ainsi, Avraham avinou a acquis Erets Israël en marchant. Mais les 'Hakhamim pensent qu'il n'acquiert pas le terrain et que Hachem a dit cela à Avraham par affection pour lui afin qu'Erets Israël soit plus facile à conquérir pour ses enfants.

La Guémara Baba Batra 15 écrit : Le satan dit à Hachem : Maître du monde, j'ai voyagé dans le monde entier et je n'ai pas trouvé de personne fidèle comme Ton serviteur Avraham. En effet, tu lui as dit : « Lève-toi et marche dans Erets Israël dans la longueur et la largeur car à toi Je la donne » (13/17) et donc Erets Israël lui appartient et malgré cela, il n'a pas pu enterrer Sarah sa femme jusqu'à qu'il n'achète Méarat Hamakhpéla pour 400 chekel kesef et il n'a pas murmuré après Tes décisions.

De Baba Batra 100, selon les 'Hakhamim, Avraham n'a pas acquis Erets Israël mais de Baba Batra 15, Avraham a bien acquis Erets Israël, c'est cela toute sa grandeur de n'avoir malgré tout rien dit !?

Le Ramban (12/6) écrit : Comprends ce grand principe dans toutes ces parachiot concernant Avraham, Yits'hak et Yaacov, c'est un grand fondement que nos 'Hakhamim ont résumé à travers ces mots : « Tout ce qui est arrivé aux Avot est un siman pour les enfants. »

Voici le principe : Tout ce qui est décrété en haut, lorsque cette décision théorique sort dans du concret imaginaire, la décision s'accomplira obligatoirement quoi qu'il arrive. C'est-à-dire, la décision qui est prise en haut, si elle est concrétisée sur terre, même de manière qui ne fonctionnera pas selon la Halakha "concret imaginaire", du fait qu'une action a été concrétisée, du fait que c'est sorti même en infime partie de la théorie, cette décision s'accomplira de toute façon, c'est irréversible.

Ainsi, Hachem promet à Avraham de lui donner Erets Israël et par amour pour Avraham, Hachem veut que cette décision soit irrévocable. Ainsi, Hachem demande à Avraham de parcourir Erets Israël bien que halakhiquement parlant, cela n'a pas de valeur d'acquisition. Mais l'intérêt est de graver cette décision afin qu'elle soit irrévocable et irréversible. Ainsi, il sera plus facile pour les enfants d'Avraham, Its'hak et Yaacov d'obtenir Erets Israël « que le satan n'a pas le droit d'accuser et qu'il n'y ait pas d'argument à la middat hadin. » (Rachbam, Baba Batra 100)

Il en demeure que Hachem n'a toujours pas dit à Avraham d'en faire l'acquisition halakhique. Ainsi, les bergers d'Avraham font le reproche aux bergers de Lot car halakhiquement parlant, ce que les Kenaani font pousser sur cette terre n'appartient pas à Avraham mais concernant Méarat Hamakhpéla qui n'est pas un lieu pour semer... mais qui est prévu pour enterrer des morts, Avraham peut le prendre selon le din depuis maintenant.

En effet, cette terre est donc promise et réservée à Avraham et ses descendants de manière irrévocable. En attendant l'acquisition halakhique, comme l'explique le Béer Bessadé, les Kenaanim ne peuvent utiliser cette terre que de manière provisoire, momentanée, comme semer, planter... Mais Méarat Hamakhpéla qui n'est pas un lieu où l'on sème mais qui est un cimetière et dont son utilisation est donc pour les générations et de manière définitive, ne peuvent revenir qu'Avraham avinou et ses descendants qui seront les propriétaires de cette terre de manière irrévocable et définitive. Ainsi, même avant l'acquisition halakhique d'Erets Israël, Avraham peut récupérer selon le din Méarat Hamakhpéla.

La Guémara Sanhedrin 91 dit que Hachem accomplira Sa promesse envers les Avot de leur faire acquérir à eux-mêmes (voir aussi Chemot 6/4) Erets Israël et d'en faire eux-mêmes l'acquisition halakhique lors de téhiat hamétim.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un mariage grandiose

Nahoum est un jeune orphelin qui vient de se fiancer avec une fille extraordinaire qui a aussi perdu ses parents. Ils aimeraient bien organiser un somptueux mariage, mais malheureusement, ils n'en ont pas les moyens. Ils décident donc de louer une jolie petite salle et demandent au traiteur de préparer 200 parts. Pour payer cela, Nahoum travaille tard le soir et emprunte un peu d'argent à toutes ses connaissances. Le compte y est et lorsque le jour J arrive, la Sim'ha est extraordinaire. Lorsque les mariés sortent de la 'Houpa, ils sont entourés par des dizaines de Ba'hourim qui dansent autour d'eux joyeusement. Gabriel, le responsable de la salle, voit bien qu'il y a beaucoup plus que 200 invités et il se sent mal à l'aise lorsqu'il voit un grand nombre de personnes chercher une place assise. Il essaye de prévenir Nahoum mais en vain, il est inaccessible. Il décide donc d'ouvrir de nouvelles tables. Il prévient immédiatement ses serveurs et leur demande de dresser des tables le plus rapidement possible. Grâce à cela, la soirée se passe à merveille, et lorsqu'il ne reste plus que Nahoum et sa femme, Gabriel lui explique gentiment que le tarif a changé puisqu'il a dû sortir 350 parts au lieu des 200 prévus. Nahoum manque de se sentir mal, mais Gabriel continue en lui disant qu'il sait très bien que Nahoum ne roule pas sur l'or et il lui offre donc 50 parts. Mais cela n'apaise pas Nahoum qui se rappelle maintenant ses longues nuits à travailler pour les 200 premiers invités, il

ne se voit pas faire encore des efforts, de surcroît durant sa première année de mariage. Gabriel lui répond qu'il a sûrement reçu plus de cadeaux que prévu et qu'il pourra payer grâce à cela. Mais l'idée n'a pas l'air de plaire à notre 'Hatan qui lui répond qu'il est libre d'utiliser les chèques comme il le désire. Par contre, les 100 parts en plus ont été commandées alors qu'il ne le désirait pas le moins du monde. Il ne veut donc rien payer en supplément.

Qu'en pensez-vous ?

Rav Zilberstein nous enseigne que Nahoum n'est pas obligé de payer les 100 parts en plus car il n'a rien demandé ni commandé. Cependant, le Rav ajoute que cela n'est valable que dans le cas où les invités supplémentaires ont fait des petits cadeaux qui ne couvrent pas les frais d'une part, leur volonté de venir n'étant que pour réjouir nos chers 'Hatan et Kala. Mais s'ils voulaient participer au repas et qui donc offrent un chèque dont le montant est au moins équivalent au prix d'une part, Nahoum se doit de payer leur repas à Gabriel car les invités avaient l'intention de payer, il ne peut donc garder cet argent pour lui.

En conclusion, si les invités n'étaient là que pour réjouir le 'Hatan et la Kala et n'ont donc fait que des petits cadeaux, Nahoum ne sera pas obligé de payer le surplus à Gabriel, mais si les invités pensaient profiter du bon repas et payer leur part au 'Hatan, il se doit de donner cet argent à Gabriel.

(Tiré du livre Oupiryo Matok, Béréchit, p. 420)

Léïlouy Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama